

Lettres Patentes.

Du 17.^e Mars 1354:

Jean par la grace de Dieu Roy de France a nos amis et feaux les Grans M.^{es} de nos Monnoyes Salut et dilection Nous pour certaine cause vous mandons et a chacun de vous Enjoignons etroitement que tantost et sans delay ces lettres vées vous fassiez donner a tous Changeurs et Marchands frequentans nosd. Monnoyes en chacun marc d'arg.^t qu'ils apposteront en icelles allaiés a 3: L: 5: 6 de Loy 47: Tournois de vées, outre le prix que nous y devons a pnt C'est a sçavoir qu'ils auront pour chacun marc d'arg.^t allaiés a icelle Loy 9: 2: Tournois et en tout autre marc d'arg.^t allaiés au dessous desd. trois

deniers cinq grains 45: L'ournois de crüe
outre le prix de pnt, ainsi auront pour
chacun marc d'arg. 46th 10: Et ce faites vous
et chacun de vous si diligemment, et en
telle maniere que il n'y ait deffaut, et de
ce faire a vous et a chacun de vous donnons
pouvoir autorité et mandem. Especial
par la tenue de ces pntes. Donné a la
noble maison le 17 May 1554; ainsi signé
par le Roy en son conseil privé.